

Objet	Documentation de livraison - Chorus Pro V3.4
Date du document	23/02/2023
Version	V3.4.2 – Livraison Chorus Pro du 23/02/2023

Introduction

Le présent document a pour objectif de présenter les principales modifications apportées à la solution Chorus Pro dans le cadre de la version 3.4.

Cette version de Chorus Pro a fait l'objet de plusieurs livraisons :

- Version 3.4.1, livrée le 18/02/2023,
- Version 3.4.2, déployée le 23/02/2023.

Pour les modifications livrées le 23/02 (version 3.4.2), une couleur de police distincte est appliquée à la description des changements, ce qui permet de repérer plus aisément les modifications déployées lors de la dernière livraison.

Ce document est accessible directement depuis le portail Chorus Pro, en cliquant sur le lien "Notes de version" en bas de page.

Sommaire

1.	Gestion des organisations, des comptes utilisateurs et des habilitations	3
2.	Domaine Facturation	3
2.1.	Fil d'événements	3
2.2.	Application « Factures reçues »	3
2.3.	Application « Factures à valider »	3
2.4.	Application « Factures émises » et « Factures de travaux »	3
2.5.	Application « Factures de travaux »	4
2.6.	Application « Mémoires de frais de justice »	4
3.	Modifications concernant les services exposés	4
4.	Modifications spécifiques aux dépôts par flux	5
5.	Evolutions concernant le portail de support	5

1. Gestion des organisations, des comptes utilisateurs et des habilitations

- Pour une même structure, il n'est plus possible de déclarer deux coordonnées bancaires portant le même nom.
- Les contrôles de conformité sur le n° TVA intracommunautaire, effectués lors de la création d'une structure de type "Union européenne hors France", ont été fiabilisés.

2. Domaine Facturation

2.1. Fil d'événements

- Depuis le 18/01/2023, le fil d'événements n'était plus correctement mis à jour. Notamment, lorsque plusieurs factures étaient concernées par un même événement (mise à disposition, rejet, mise en paiement...), seule l'une d'entre elles était mentionnée dans le fil d'événements.
Ce défaut a été rectifié.

2.2. Application « Factures reçues »

- Dans certains cas, alors que le fournisseur n'avait pas renseigné le code service destinataire de sa facture, ce code service était alimenté à tort avec la valeur "SERVICE_DEFAULT". Cet état de fait empêchait la prise en compte de la facture par la structure destinataire.
Ce dysfonctionnement, apparu le 18/01/2023 à la suite de la livraison de la version V3.4.1 de Chorus Pro, est désormais corrigé.

2.3. Application « Factures à valider »

- Dans le tableau de bord des factures à valider, le tri par "Date Etat Courant" ne fonctionnait plus correctement.
Ce dysfonctionnement a été corrigé.

2.4. Application « Factures émises » et « Factures de travaux »

- Pour les factures ou factures de travaux soumises à validation, le fournisseur ne peut plus se désigner lui-même en tant que valideur.

Cette modification concerne les factures de sous-traitance (cadre de facturation A9 pour les factures simples, A10 pour les factures de travaux) ainsi que les factures de cotraitance (cadre A12 pour les factures simples, A13 et A14 pour les factures de travaux).

A titre d'exemple, si un fournisseur dépose en mode portail une facture de sous-traitance (cadre A9 ou A10) et qu'il se désigne en tant que titulaire, il obtiendra le message "Vous ne pouvez pas renseigner un titulaire identique au fournisseur" à la soumission de la facture.

Des contrôles de ce type sont également effectués lors de l'utilisation des services exposés "SoumettreFacture", "CorrigerValideurFacture", "SoumettreFactureTravaux" et "CorrigerValideurFactureTravaux".

- Une anomalie sur les certificats de dépôt rendait ces derniers illisibles car les caractères accentués n'étaient pas correctement restitués. Ce dysfonctionnement est désormais corrigé.
Pour les certificats en erreur, il suffit de procéder à un nouvel export du certificat pour obtenir une version lisible.

2.5. Application « Factures de travaux »

- Désormais, un fournisseur sera systématiquement notifié par mail lors du refus d'une facture de travaux, quel que soit le cadre de facturation et quel que soit l'acteur à l'origine du refus (maitrise d'ouvrage (MOA), maitrise d'œuvre (MOE) ou valideur).

2.6. Application « Mémoires de frais de justice »

- A la soumission d'un mémoire, des contrôles sont effectués pour s'assurer que le montant du mémoire n'est pas égal à zéro.

Ainsi, lorsqu'un prestataire de frais de justice saisit un "montant de remise TTC" égal au "montant TTC avant remise", il obtiendra un message d'erreur au moment de valider son mémoire.

Des contrôles sont également réalisés sur chacune des lignes de prestation afin de vérifier qu'aucune d'entre elles n'a un montant égal à zéro.

- A la soumission d'un mémoire, des contrôles sont effectués pour s'assurer que le montant du mémoire n'est pas égal à zéro.

3. Modifications concernant les services exposés

- Lors de l'appel au service exposé "TelechargerGroupeFacture", par défaut toutes les pièces jointes sont téléchargées avec le PIVOT.
Il est désormais possible de télécharger le PIVOT sans les pièces jointes complémentaires, ce qui permet de gérer les factures dont les pièces jointes sont volumineuses et ainsi d'éviter les erreurs de type "timeout". Pour ce faire, il convient de positionner la valeur du paramètre "avecPiecesJointesComplementaire" à "non".

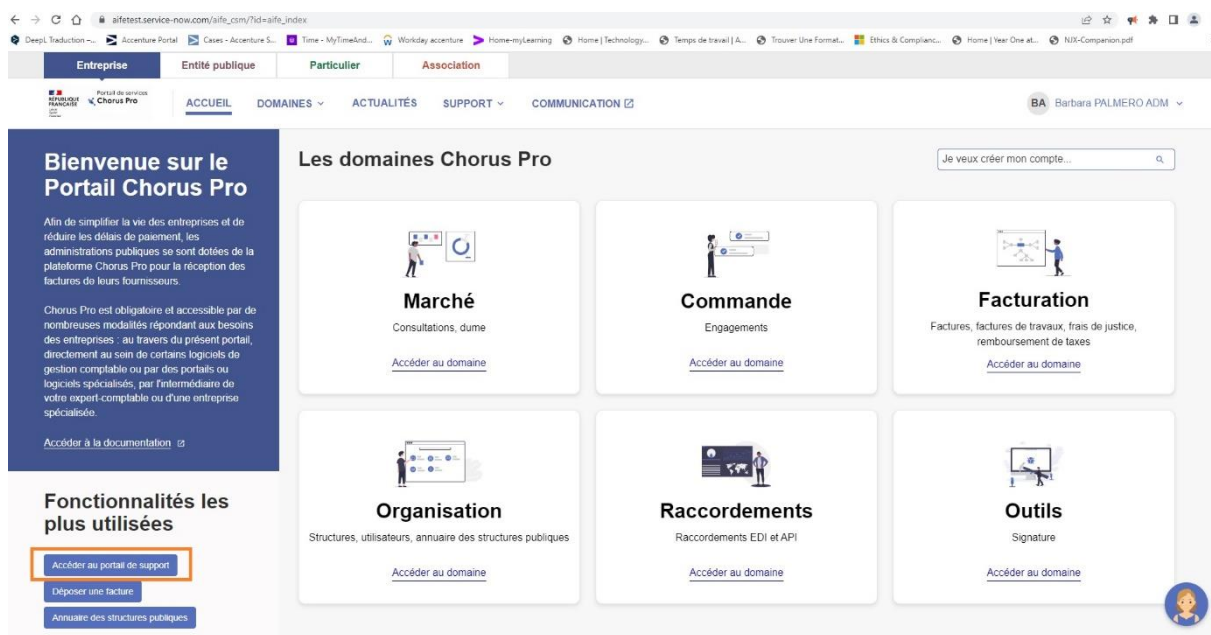
4. Modifications spécifiques aux dépôts par flux

- Pour les factures déposées par flux, les messages d'irrecevabilité ne sont plus tronqués à 100 caractères dans les comptes rendus envoyés via un flux CSO ou récupérés en mode Portail ou API.

5. Evolutions concernant le portail de support

- Raccourci vers le portail de support sur la page d'accueil du portail Chorus Pro

Sur la page d'accueil, dans la rubrique "Les fonctionnalités les plus utilisées", un lien intitulé "Accéder au portail de support" permet de se rendre directement sur ce portail dédié à la gestion des tickets :



- Créations de tickets en mode "Brouillon"

Lors de la création d'un ticket, destiné au support ou à un service "métier", il est maintenant possible de l'enregistrer en mode "Brouillon", ce qui permet de le compléter ultérieurement avant de le soumettre.

Trois boutons sont ainsi proposés dans le formulaire de création d'un ticket :

Soumettre
Enregistrer et quitter
Quitter sans enregistrer

- "Soumettre" : le ticket est envoyé au destinataire correspondant à la catégorie et sous-catégorie choisie.
- "Enregistrer et quitter" : le ticket est sauvegardé en mode "Brouillon" et peut être complété ultérieurement.
- "Quitter sans enregistrer" : permet d'annuler l'action en cours (création d'un ticket ou modification d'un ticket "brouillon").

Un onglet intitulé "Brouillons" a été ajouté en dernière position dans la rubrique des tickets émis :

Actions requises En cours Clôturés **Brouillons**

Liste des tickets

1 - 1 sur 1 tickets affichés

[Réinitialiser les filtres](#) Recherche par mot clé [Exporter le tableau](#)

Aucun élément sélectionné [Supprimer](#)

☐	Numéro	Description brève	Ouvert le	Catégorie	Sous-catégorie	Statut
☐	CPROC50111170		09/01/2023 15:13:12	Commande	Engagement	Nouveau

Il recense tous les tickets "brouillons", le plus récent étant affiché en tête de liste.
Ces brouillons peuvent être complétés puis envoyés à leur destinataire, ils peuvent également être supprimés.

• Affichage et navigation

Lors de la création d'un ticket, il est désormais possible de l'enregistrer en mode "Brouillon", ce qui permet de le compléter ultérieurement avant de le soumettre.

La valeur sélectionnée s'applique à toutes les pages.

Il est également possible de sélectionner directement un numéro de page :

CPROC50048639	CMH test en presence de jacques	21/01/2022 10:34:34	support	Saisie / traitement d'un ticket	En attente d'informations
CPROC50048487	test fJGmem 2	11/07/2022 16:05:00	Mémoire de frais de justice	M - Révision du montant d'un mémoire	En attente d'informations
CPROC50048603	Test cas d'usage Catherine - BN	22/07/2022 09:42:40	Marché	Avis de marché	En attente d'informations

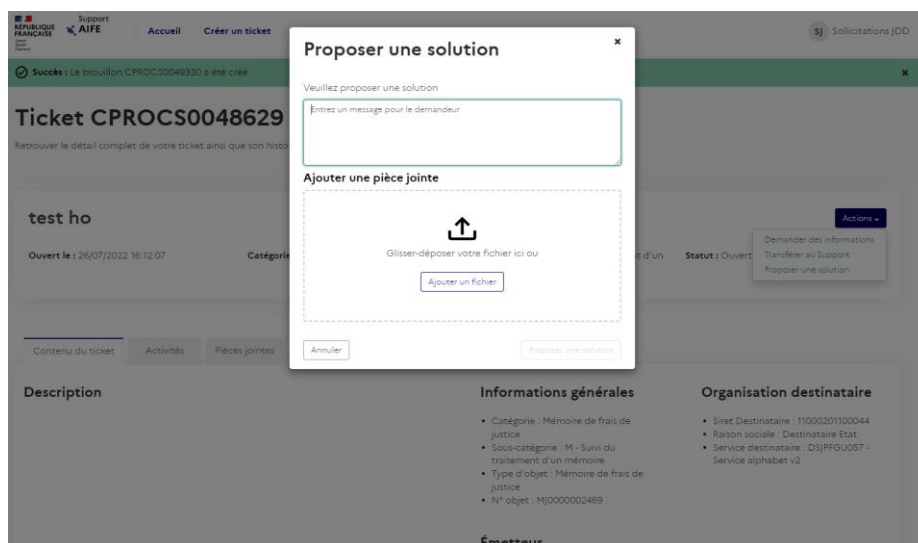
1 Afficher 10 lignes par page

< 1 2 3 4 5 6 7 8 9 > Aller à la page : 1

• Ajout de pièces jointes

Dans le cadre des échanges effectués sur un ticket, l'ajout d'une ou plusieurs pièces jointes est maintenant réalisé via les fenêtres de type « pop-up d'action ».

Exemple ci-dessous dans le cas d'une proposition de solution effectuée par un service chargé du traitement des tickets reçus :



L'ajout de pièce jointe peut être réalisé via une sélection de fichier sur le poste de travail mais également par un « Glisser-Déposer ».